



FRANCE, TON ATOUT « JEUNES » : UN AVENIR À TOUT JEUNE

Mission commune d'information sur la politique en faveur de la jeunesse

Présidente : Mme Raymonde LE TEXIER

Rapporteur : M. Christian DEMUYNCK

Rapport d'information n° 436 (2008-2009)

Pourquoi le Sénat se préoccupe-t-il des 8,2 millions de jeunes de 16 à 25 ans?

Pour l'avenir de notre pays

- ▶ Alors que 51 % des Français déclarent avoir une image négative de la jeunesse, il est urgent de changer le regard que notre société porte sur les jeunes.
- ▶ Les jeunes représentent une immense richesse pour notre pays, et pourtant, ce dernier « investit » trop peu, ou peut-être mal, sur leur avenir, tout en leur léguant une dette de près de 74 % du PIB.
- ▶ Les politiques mises en œuvre à leur égard depuis 30 ans sont multiformes, au point que tout le monde dénonce le « mille-feuille » des structures et le « labyrinthe » des dispositifs.

A cet égard, l'expérience de terrain des sénateurs a été mise à profit par la mission pour réfléchir à une meilleure coordination des acteurs et à une valorisation des expérimentations locales.

Pour éclairer l'horizon des jeunes eux-mêmes

- ▶ Les jeunes ont le sentiment de vivre « moins bien » que leurs parents et sont plus inquiets pour leur avenir que la plupart des autres jeunes Européens.
- ▶ Ils se heurtent à des problèmes structurels et conjoncturels, dans tous les domaines : orientation, formation, insertion professionnelle, ressources financières, logement, santé, participation citoyenne, accès à la culture...



I. AMÉLIORER L'ORIENTATION ET LA FORMATION DES JEUNES

Des constats unanimes et alarmants

► Environ 150 000 jeunes, soit 20 % d'une génération, sortent chaque année du système scolaire sans diplôme ou qualification, et 80 000 quittent l'enseignement supérieur sans diplôme.

► Un enfant d'ouvrier a quatre fois plus de risque de sortir du système scolaire sans diplôme qu'un enfant de cadre, et dix-sept fois moins de chances d'entrer dans une grande école qu'un fils d'enseignant ou de cadre supérieur.

• **Améliorer l'orientation des jeunes**

Proposition n° 1 : renforcer l'efficacité de l'orientation

► Créer un véritable **service public de l'orientation** et généraliser les plateformes multiservices d'information régionales.

► Baser la **formation** initiale et continue et le recrutement **des conseillers d'orientation** sur la connaissance concrète du monde du travail.

Proposition n° 2 : combattre les « décrochages » scolaires dès le plus jeune âge

► Dédoubler des classes de **cours préparatoire (CP)** pour l'apprentissage de la lecture.

Proposition n° 3 : assouplir les parcours de formation et valoriser toutes les compétences des jeunes

► Reconnaître le « **droit à l'erreur** » et à la **différenciation des parcours en développant les passerelles** entre les différentes voies de formation. Dans la même logique, « **semestrialiser** » ou « **trimestrialiser** » la durée des formations en lycée professionnel.

► **Évaluer et identifier toutes les compétences** ainsi que les acquis scolaires de chaque élève pour mettre un terme aux sorties du système éducatif sans aucun diplôme, certification ou attestation. Il s'agit de **valoriser non seu-**

lement les savoirs mais aussi les savoir-faire et le savoir-être.

• **Rapprocher le système éducatif et le monde professionnel**

Proposition n° 4 : rendre les stages des jeunes plus accessibles et plus formateurs

► Demander aux établissements d'enseignement scolaires et universitaires de se mobiliser pour favoriser l'égalité des chances pour **l'accès aux stages**, notamment par l'organisation de « bourses de stage ».

Proposition n° 5 : mieux sensibiliser les intervenants aux réalités du monde du travail

► Rendre obligatoire pour l'ensemble des **enseignants** et des **personnels d'orientation** une immersion dans le monde du travail au cours de leur formation.

► **Encourager l'intervention de professionnels de terrain dans l'enseignement** secondaire et la diffusion du savoir-faire d'établissements comme le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM).

• **Soutenir et valoriser les filières en alternance**

Proposition n° 6 : compléter les mesures de soutien à l'alternance sous contrat

► Veiller à ce que les récentes mesures de soutien aux **contrats de professionnalisation** prennent en compte les besoins des jeunes non diplômés.

► Sécuriser le financement des centres de formation d'apprentis (CFA) en simplifiant et en recentrant sur sa fonction essentielle le système d'affectation de la **taxe d'apprentissage**.

Proposition n° 7 : décroiser les voies d'alternance

► Décroiser les voies d'alternance et mutualiser leurs moyens pédagogiques.

► Encourager la constitution de **campus de formation** intégrant l'hébergement des jeunes et remplissant une fonction de « brassage social » susceptible d'abolir les frontières entre le monde scolaire ou universitaire et le monde du travail.

• **Renforcer les dispositifs de la deuxième chance**

Proposition n° 8 : développer les écoles de la deuxième chance et les centres EPIDe

► Porter dès la rentrée 2010 le nombre d'écoles de la deuxième chance à une centaine, dont au moins une par département.

► Mieux répartir les centres EPIDe sur le territoire afin de renforcer leur efficacité.

II. FACILITER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES**Les difficultés des jeunes à accéder à un emploi stable**

► La France est l'un des pays développés où les jeunes rencontrent les plus grandes difficultés pour s'insérer dans la vie active : **le taux d'emploi des 15-24 ans est inférieur à 30 % ; plus d'un jeune actif sur cinq est aujourd'hui au chômage.**

► Le taux de chômage des jeunes actifs est supérieur à 20 % depuis des années, et celui des jeunes non qualifiés atteint 40 % trois ans après leur sortie du système éducatif.

► Les jeunes sont particulièrement touchés par la précarité de l'emploi et doivent patienter en moyenne six à sept ans avant de décrocher un CDI.

► Les diplômés sont fréquemment confrontés à un phénomène de déclassement qui les conduit à accepter des emplois d'un niveau inférieur à celui que leurs études leur laissaient espérer.

► L'addition de ces difficultés est source de découragement et de perte d'estime de soi chez de trop nombreux jeunes. Elle est à l'origine d'un véritable gâchis économique et humain qui appelle une mobilisation de tous les acteurs. ■

• **Faciliter l'accès des jeunes à l'emploi**

Proposition n° 9 : rénover le service public de l'emploi

► **Renforcer les moyens du réseau des missions locales**, par exemple en le rapprochant des Points d'information jeunesse (Pij), ce qui permettrait d'assurer un suivi plus individualisé des jeunes et de coordonner les services rendus. Ces moyens supplémentaires pourraient être alloués en fonction de la qualité des résultats obtenus par chaque structure, ce qui suppose **un effort permanent d'évaluation.**

Proposition n° 10 : tirer le meilleur parti des stages en entreprise

► **Généraliser** les stages dans toutes les filières de formation, compte tenu de leur intérêt pédagogique, et **interdire les stages « hors cursus »**, afin de lutter contre la substitution parfois observée entre les stages et les emplois juniors.

Proposition n° 11 : mieux accompagner les publics éloignés de l'emploi

► **Recourir aux contrats aidés dans le secteur non marchand** afin d'atténuer les effets de la crise économique sur l'emploi des jeunes peu qualifiés ; ces contrats doivent s'accompagner d'un important volet de formation afin que leurs titulaires puissent ensuite s'insérer dans le secteur marchand.

Proposition n° 12 : mobiliser les employeurs

La mission est **défavorable à la création de nouvelles subventions pour favoriser l'emploi des jeunes**, au motif qu'elles engendreraient un fort « effet d'aubaine » ; elle propose **plutôt** de :

► **Sensibiliser les employeurs à leur responsabilité dans le domaine de l'emploi des jeunes** et rechercher un engagement volontaire des grands groupes, qui aurait une valeur d'exemplarité, et travailler à renforcer l'employabilité et la productivité des jeunes ;

► **Multiplier les opérations de rencontre directe** entre les jeunes et les employeurs. ■

III. AMELIORER LES CONDITIONS DE VIE DES JEUNES

Il existe un décalage croissant entre une aspiration à l'indépendance personnelle plus précoce des jeunes, et une autonomie financière rendue plus tardive par l'allongement de la durée des études et la précarisation des emplois. ■

Un constat alarmant

► Le taux de pauvreté des 18-24 ans est de 21 %, contre 13,2 % en moyenne, ce qui représente plus d'un million de jeunes dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté (880 euros par mois).

► Près d'un tiers des jeunes de 18 à 29 ans estiment être logés dans des conditions insatisfaisantes.

► Parmi les jeunes chômeurs et inactifs non étudiants, un sur trois connaît des restrictions de consommation importante.

► Les jeunes sont très dépendants de leur environnement familial, ce qui crée d'importantes inégalités.

► Pour répondre à ces difficultés, des dispositifs épars ont été mis en place. En l'absence d'un dispositif universel tel que le RSA, dont les jeunes ont été exclus dès la création du RMI, des distinctions ont été opérées en fonction des statuts :

- Pour les étudiants, en 2008, les bourses ont été réformées et un dispositif de prêt garanti par l'État a été mis en place.
- Pour les jeunes inactifs non étudiants, les seules aides existantes consistent en l'addition de dispositifs ponctuels d'accompagnement.

• **Favoriser l'autonomie des jeunes : vers une « allocation de formation » ?**

Proposition n° 13 : à terme : refondre l'ensemble des dispositifs existants

Il s'agirait de **garantir ainsi à tous un droit d'accéder à une formation en vue d'un emploi** :

- **soit** par un système de « **droits de tirage** » reportables dans le temps pour le financement de la formation, s'inspirant de ce qui existe dans les pays du nord de l'Europe où ces droits sont composés de bourses et de prêts ;

- **soit** dans la logique de **dotations en capital** attribuées dès la naissance et utilisables pour des besoins de formation ou pour la création d'une entreprise.

Proposition n° 14 : dans l'immédiat : améliorer et compléter les dispositifs

► Renforcer les aides ciblées en faveur des jeunes, notamment par le biais d'un **abondement de 50 millions d'euros du Fonds pour l'insertion professionnelle des jeunes (FIPJ)**, afin d'améliorer le suivi individualisé des jeunes en difficulté.

► Mettre l'accent sur l'**aide à la mobilité**, s'agissant notamment de l'accès au permis de conduire.

► Améliorer le système de **bourses** par l'attribution d'un **dixième mois**, afin d'aider les étudiants à financer leurs dépenses de rentrée.

► Accorder des **aides spécifiques aux jeunes s'orientant vers des métiers « en tension »**.

► **Améliorer le statut des apprentis en alignant les avantages conférés par la carte d'apprenti sur ceux de la carte d'étudiant.** ■

Une offre de logements insuffisante et inadaptée aux jeunes

► L'accès au logement constitue un élément clé de l'accès à l'autonomie des jeunes. 57 % des jeunes de 16-25 ans vivent encore chez leurs parents. Parmi ceux qui disposent de leur propre logement, 90 % sont locataires, dont 58% dans le parc privé.

► L'accès à un logement adapté et financièrement accessible est problématique : offre insuffisante et inadaptée (peu de studios et de T1), délais d'attente prohibitifs dans le parc social alors que les jeunes sont de plus en plus mobiles, coûts d'entrée et garanties exigées par les propriétaires parfois insurmontable pour les jeunes qui ne bénéficient pas de l'aide de leurs parents.

• ***Favoriser l'accès des jeunes à un logement autonome***

Proposition n° 15 : développer l'offre de logements adaptés aux jeunes

► **Augmenter la part des logements sociaux de petite taille** dans les nouveaux chantiers, en cas de besoins identifiés par les plans locaux et départementaux ;

► **Augmenter le nombre de places** dans les foyers de jeunes travailleurs et les résidences hôtelières à vocation sociale ;

► Mettre à disposition, de façon prioritaire, des « **logements passerelles** » pour les jeunes actifs venant de décrocher un emploi ;

► Développer des **formules innovantes** de logements pour les jeunes : colocation, logement intergénérationnel et intermédiation locative.

► Mobiliser davantage **l'offre de logements conventionnés privés** à un niveau de loyer inférieur à celui du marché. ■

Proposition n° 16 : sécuriser les parcours résidentiels et aider les jeunes à accéder de façon autonome à un logement

► **Etendre** à tous les jeunes la **garantie des risques locatifs** et les dispenser de rechercher une **caution** ;

► **Adapter les aides au logement à la situation des jeunes** : révision trimestrielle du montant des aides pour mieux prendre en compte l'évolution des ressources, neutralisation d'une partie des revenus des étudiants qui travaillent, aides journalières ou hebdomadaires et possibilité de couvrir le coût de deux logements pour les jeunes engagés dans une formation en alternance. ■

• ***Préserver la santé des jeunes***

► Globalement les jeunes se disent en « bonne santé ». Mais un tiers dit ressentir un certain « mal-être », qui se traduit par une souffrance psychique. Cet état de fragilité est bien souvent à l'origine du basculement dans des comportements à risques, voire addictifs.

► Autre inquiétude : plus d'un jeune sur six n'a pas de couverture complémentaire santé. La moitié évoque des obstacles financiers et une majorité estime ne pas en avoir besoin ou avoir été mal informés. Il en résulte un moindre recours aux soins.

Proposition n° 17 : améliorer la prévention et l'éducation à la santé pour rendre les jeunes plus responsables de leur santé

► Poursuivre la mise en œuvre du **plan « Santé des jeunes »** lancé au mois de février 2008 qui traite de l'ensemble des problèmes liés à la santé des jeunes.

► Favoriser la **prévention et l'éducation à la santé** pour rendre les jeunes plus responsables de leur santé.

► Mieux former les professionnels de santé au **repérage des comportements à risques** (addictions, mauvaises habitudes alimentaires, ...) et à la diffusion des facteurs de protection.

► Prévoir pour tous les jeunes s'engageant dans une formation en alternance une **consultation d'aptitude**

permettant d'identifier d'éventuelles incapacités qui compromettraient la réussite de la formation.

► Développer et systématiser les enseignements **d'éducation à la santé** durant la scolarité. ■

Proposition n° 18 : Favoriser le recours aux soins et à une couverture maladie complémentaire

► Évaluer le coût et l'utilité des structures en charge de la santé des jeunes en tenant compte de leur **complémentarité** avec les organismes de droit commun.

► S'appuyer sur le réseau des structures de soins existantes et la journée d'appel de préparation à la défense pour mettre en œuvre la **consultation gratuite** prévue par le plan « Santé des jeunes ».

► Accorder aux jeunes en situation précaire et aux étudiants boursiers un « **chèque santé** » permettant de couvrir **75 % du coût de leur couverture complémentaire**. ■

IV. POUR UN ENGAGEMENT CITOYEN

La question de l'engagement citoyen des jeunes est importante parce qu'elle porte la marque de l'adhésion des jeunes aux valeurs de notre société. Un moyen efficace de stimuler cet engagement est de renforcer un dispositif existant qui fait ses preuves : celui du service civil volontaire.

Proposition n° 19 : Relancer le service civil

► Relancer le service civil afin que **50 000 jeunes** y participent chaque année, contre moins de 3 000 actuellement. ■

V. FAVORISER L'ACCÈS DES JEUNES A LA CULTURE

La culture des jeunes se caractérise aujourd'hui par l'utilisation massive des ordinateurs et notamment d'Internet. La révolution numérique a non seulement bouleversé l'ensemble des pratiques culturelles traditionnelles mais a aussi institué de nouveaux usages (jeu vidéo, blogs...).

Ces modifications culturelles sont porteuses de nouveauté et de diversité. Pourtant, elles créent aussi un fossé entre les générations en promouvant la diffusion de contenus collaboratifs et un échange entre pairs au détriment d'une transmission institutionnalisée et verticale de la culture.

Proposition n° 20 : encourager la transmission de la culture

► Créer une **maison numérique de la jeunesse et de la culture** afin d'offrir des contenus culturels gratuits en ligne.

► Expérimenter une **gratuité ponctuelle des théâtres nationaux** pour les jeunes. ■



Mission d'information
sur la politique en faveur des jeunes

15, rue de Vaugirard
75291 Paris Cedex 06

Téléphone : 01.42.34.43.60
Télécopie : 01.42.34.23.33
secretariat-afcult@senat.fr

Présidente :

Mme Raymonde Le Texier
Sénatrice du Val d'Oise



Rapporteur :

M. Christian Demuynck
Sénateur de Seine-Saint-Denis

